

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 19 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le douze mai deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Membres en exercice :	19
Nombre de présents :	15
Nombre de votants :	19
Convocation le :	12/05/22
Séance du :	19/05/22

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire. Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Mélanie LUSSEULT, M Didier LEMOINE, Adjoint au Maire, Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, Florence RIGOLET, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Sylvie KOLANEK donne pouvoir à Mme Murielle GENTY
M. Gilles MARY donne pouvoir à Mme Mélanie LUSSEULT
M. Didier MORISSONNAUD donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK
M. Davy GARCON donne pouvoir à Mme Florence RIGOLET

Tarifs des services périscolaires

Les commission jeunesse et finances ont travaillé conjointement sur les grilles tarifaires périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2022.

Temps d'activités périscolaires et garderies :

Compte tenu des financements et du reste à charge, le maintien de la gratuité des temps d'activités périscolaires et des tarifs garderie est proposé.

Services	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2022
Temps d'activités périscolaire	Gratuité
Garderie périscolaire (par présence) – matin	2,00 €
Garderie périscolaire (par présence) – soir	2,00 €
Garderie périscolaire mercredi de 12h00 à 12h30	Gratuité

Transport scolaire :

Le forfait familial mensuel devient individuel et passe à 25 € mensuels pour le premier enfant, les familles s'acquitteront en sus d'un forfait de 5€ pour chaque enfant supplémentaire utilisant le service.

Services	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2022
Ramassage scolaire (par mois) 1 ^{er} enfant	25,00 €
<i>Nb: tout mois commencé est dû quel que soit le nombre de jours de fréquentation. Aucune réduction au prorata ne sera accordé. Le bus n'assurera pas la desserte du matin le jour de la rentrée scolaire.</i>	
Ramassage scolaire (par mois) par enfant supplémentaire	5,00 €
<i>Nb: tout mois commencé est dû quel que soit le nombre de jours de fréquentation. Aucune réduction au prorata ne sera accordé. Le bus n'assurera pas la desserte du matin le jour de la rentrée scolaire.</i>	

Restauration scolaire :

Compte tenu du contexte de crise, le prestataire de la commune ne peut maintenir sa prestation aux tarifs actuels. Les repas augmenteront de 26 centimes dès le premier juin 2022.

Afin de ne pas imposer aux familles une hausse subite, Régis SALIC souhaite différer la modification de la grille tarifaire au 1^{er} septembre et propose la prise en charge par la commune de l'augmentation du coût des repas pour les mois de juin et juillet.

Services	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2022
Repas maternelle	4,06 €
Repas élémentaire	4,31 €
Repas adulte	4,91 €
Fourchette (le repas)	1,15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE les grilles tarifaires applicables au 1^{er} septembre 2022 telles que présentées ci-dessus.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26 MAI 2022 et de sa publication ou notification le 24 MAI 2022
Le Maire



26 MAI 2022
24 MAI 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Maire
Régis SALIC

